

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 69-763/SEJ du 23 juillet 1969 promulguant la loi n° 69-8 du 3 janvier 1969 relative à l'armement et aux ventes maritimes

n° 69-763/SEJ

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Numéro JO
n° 23 du 10/11/1969

Date de publication
23 juillet 1969

Date du numéro
10 novembre 1969

TEXTE INTÉGRAL

Art 1

Est promulguée dans le Territoire Français des Afars et des Issas la loi n° 69-8 du 3 janvier 1969 relative à l'armement et aux ventes maritimes. Art. 2 — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Le Haut-Commissaire de la République, Dominique PONCHARDIER.